

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° I-354

présenté par

Mme Sas, M. Alauzet, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-  
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Le tableau B du 1° du 1 de l'article 265 du code des douanes est ainsi modifié :

1° La deuxième ligne est ainsi rédigée :

«

			2016	2017	2018
--	--	--	------	------	------

» .

2° La trente-neuvième ligne est ainsi rédigée :

«

---- autres ;	22	Hectolitre	50,81	58,81	68,81
------------------	----	------------	-------	-------	-------

» .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En France, le diesel bénéficie d'un avantage fiscal important sur l'essence. Ce différentiel n'est nullement justifié en raison des impacts très négatifs du diesel sur la santé, la pollution de l'air, le

climat. En juin 2012, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé comme cancérogènes les gaz d'échappement des moteurs diesel.

Le récent rapport n° 610 (2014-2015) de Mme Leila AÏCHI, déposé le 8 juillet 2015 au Sénat, chiffre le coût total de la pollution de l'air extérieur incluant l'étude de l'impact du plus grand nombre de polluants comme étant compris entre 68 et 97 milliards d'euros par an. Ce rapport indique que les véhicules diesel sont à l'origine d'une grande part des émissions de particules fines, particulièrement nocives pour la santé, et de plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote. En rappelant que le diesel est fiscalement avantageux par rapport à l'essence, ce qui représente un coût de plus de 6 milliards d'euros pour les finances de l'État, le rapport préconise un alignement progressif jusqu'en 2020 la fiscalité de l'essence et du diesel.

Le présent amendement propose d'engager cet alignement dès la période 2016-2018 avec une augmentation progressive de la TICPE sur le diesel.